

RÉGIME DE PENSION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



AUTOMNE 2015 - Volume 1, numéro 2

ISBN: 978-1-55471-642-5

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) a le plaisir de présenter le bulletin d'automne avec les dernières nouvelles au sujet de votre régime de pension. En tant que conseil, nous sommes responsables de s'assurer que le RPENB maintienne une bonne position financière et de vous tenir bien informés des progrès du régime.

Je suis heureux de vous annoncer que l'ajustement au coût de la vie (aussi appelé « indexation ») est prévu pour l'année à venir. Dans ce bulletin, vous trouverez plus de détails sur cet ajustement, ainsi que de l'information de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) au sujet du rendement des placements du régime.

Je vous exhorte à prendre connaissance du bulletin et à communiquer avec nous si vous avez des commentaires ou des questions. Grâce à vos commentaires, nous continuerons d'améliorer nos communications à tous les participants du régime.

Le président du RPENB,

Larry Jamieson

DANS CE NUMÉRO

- 2 Fonctionnement de votre régime
- 2 Coordonnées
- 3 Ajustement au coût de la vie 2016
- 3 Mise à jour financière
- 4 Politique de financement du RPENB
- 4 Modifications apportées aux politiques de financement
- 5 Rapport semestriel des placements

FONCTIONNEMENT DE VOTRE RÉGIME

SURINTENDENT DES PENSIONS

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Larry Jamieson
Président

David Nowlan
Vice-président
Comité de vérification

Bob Fitzpatrick
Observateur

Caroline Foisy
Observatrice

Jane Garbutt
Fiduciaire

Jennifer Morrison
Fiduciaire
Présidente du comité de
vérification

Leonard Lee-White
Fiduciaire
Comité de gouvernance

Marcel Larocque
Fiduciaire
Comité de vérification

Mike Springer
Fiduciaire
Comité de gouvernance

Reno Thériault
Fiduciaire
Président du comité de gouvernance

COMITÉ DE
VÉRIFICATION

COMITÉ DE
GOUVERNANCE

FOURNISSEURS DE SERVICES

SERVICES DE PLACEMENT

Société de gestion des placements du
Nouveau-Brunswick



ACTUAIRE

Morneau Shepell

VÉRIFICATEUR

KPMG

JURIDIQUE

Osler, Hoskin & Harcourt LLP

SERVICES D'ADMINISTRATION

New Brunswick
Brunswick

Pensions and
Employee Benefits

Pensions et avantages
sociaux des employés



New Brunswick
Teachers' Association



l'Association des enseignantes et
des enseignants francophones du
Nouveau-Brunswick

COORDONNÉES

Conseil des fiduciaires du RPENB
a/s Pensions et avantages sociaux des employés
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Pour toute question, communiquez avec la
Division des pensions et avantages sociaux des
employés au numéro sans frais
1 (800) 561-4012 ou le 453-2296 (Fredericton).

Si vous êtes un retraité, vous pouvez recevoir par courriel les
communiqués du conseil des fiduciaires. Vous n'avez qu'à
téléphoner à la Division des pensions et avantages sociaux des
employés pour donner votre adresse courriel : 1 (800) 561-4012
(sans frais) ou 453-2296 (Fredericton).

AJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE 2016

Chaque année, le RPENB accorde un ajustement au coût de la vie (aussi appelé « indexation ») en autant que le surplus dans le régime de pension le permet, jusqu'à un maximum de l'IPC de 4,75 %, de la façon suivante :

L'ajustement au coût de la vie maximal pouvant être accordé en janvier 2016 est de 1,49 % et il est fondé sur l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation au Canada pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2015.

Les prestations accumulées des **enseignants actifs** seront ajustées par 100 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC)

100 %
de l'IPC

Les prestations de pension des membres bénéficiant de droits acquis **différés et des enseignants retraités** (y compris les survivants) seront ajustées par 75 % de l'indice des prix à la consommation (IPC)

75 %
de l'IPC

Pour les enseignants et les membres bénéficiant de droits acquis différés, l'augmentation sera appliquée aux prestations accumulées au 31 décembre 2014. Pour les enseignants retraités, l'augmentation sera appliquée à leurs prestations mensuelles à compter du 1^{er} janvier 2016.

MISE À JOUR FINANCIÈRE

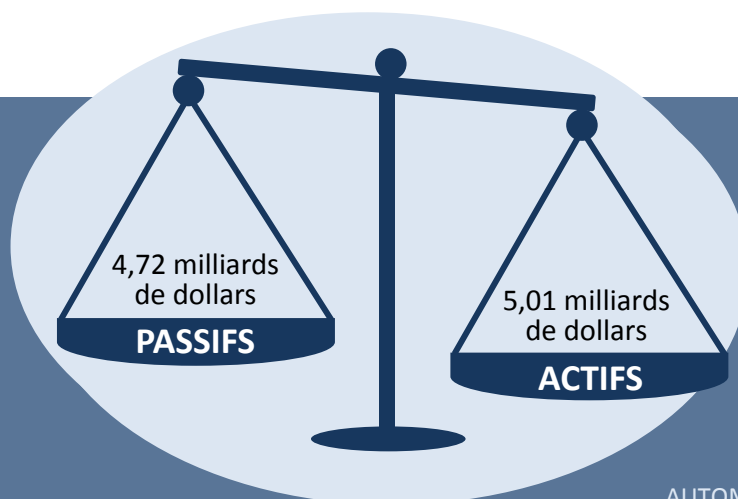
Certificat attestant les coûts

Tel que mentionné dans le dernier bulletin du RPENB, le rapport d'évaluation actuarielle initial du RPENB a été effectué en date du 1^{er} janvier 2014. Un rapport d'évaluation doit être effectué tous les trois ans et le prochain est prévu pour 2016.

Au cours des années durant lesquelles le RPENB ne prépare pas d'évaluation actuarielle, l'actuaire doit établir un certificat attestant les coûts. En établissant un tel certificat, il détermine la position financière du RPENB à l'aide de la valeur réelle de l'actif au 31 août et d'une estimation des obligations du régime extrapolée à partir de la date de la dernière évaluation actuarielle, et ce jusqu'au 31 août.

Niveau de provisionnement du RPENB

Le coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison du RPENB d'après le certificat attestant les coûts en date du 31 août 2014 s'élevait à 106,1 %. Ce coefficient compare la juste valeur marchande de l'actif du régime de pension avec le déficit actuariel extrapolé au 31 août 2014.



POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RPENB

Qu'est-ce que la politique de financement du RPENB?

La politique de financement du RPENB est un important outil de gouvernance dont se sert le conseil des fiduciaires pour gérer les risques courants liés au fonctionnement du régime de pension. La politique de financement est utilisée conjointement avec le rapport d'évaluation actuarielle du régime qui est préparé tous les trois ans.

La politique de financement du RPENB énonce les mesures que le conseil des fiduciaires doit prendre dans l'éventualité où le régime afficherait un excédent ou un déficit. Aucune mesure ne s'imposait en vertu de la politique de financement à la suite du rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2014, car le régime de pension était dans une situation d'excédent avec un coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison de 100,2 %.

Qu'arrive-t-il si le RPENB affiche un excédent?

Si le RPENB affiche un excédent selon la politique de financement du régime, le conseil du régime doit envisager diverses mesures. Le plan d'utilisation de l'excédent de la politique de financement expose les mesures qu'il faut envisager par ordre de priorité. Ces mesures vont de l'inversion des réductions de prestations qui ont déjà été mises en œuvre en vertu du plan de redressement du déficit, la construction d'une nouvelle réserve de 15 %, jusqu'à la bonification des prestations comme étape finale.

Qu'arrive-t-il si le RPENB affiche un déficit?

Si le RPENB affiche un déficit selon de la politique de financement du régime, le conseil des fiduciaires doit intervenir pour redresser le déficit. Le plan de redressement du déficit de la politique de financement expose les mesures qu'il faut prendre par ordre de priorité. Ces mesures vont d'une augmentation des cotisations à parts égales des enseignants et de l'employeur comme première étape à la réduction des prestations à l'intention des enseignants actifs puis, comme dernière étape, la réduction des prestations des retraités.

Il est important de préciser que le test de gestion des risques qui a été réalisé dans le cadre de la dernière évaluation actuarielle a établi qu'il y avait une probabilité de 98,3 % que les prestations acquises ne soient pas réduites au cours des 20 prochaines années.

Où puis-je trouver la politique de financement du RPENB?

La politique de financement du RPENB peut être consultée à l'adresse suivante, sous « Documents constitutifs » : www.gnb.ca/rpenb.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX POLITIQUES DE PLACEMENT

En vertu de la *Loi sur les prestations de pension*, il faut donner une mise à jour aux participants au sujet de toute modification au régime. Le conseil des fiduciaires vous informe donc des modifications suivantes à l'Énoncé des politiques de placement du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB), qui ont été adoptées le 13 mai 2015 et qui ont été déposées auprès de la surintendante des pensions :

Paragraphe C.1 Portefeuille de référence

- Ajout d'un tableau comparant l'ancienne et la nouvelle cible du portefeuille de référence pour le RPENB
- Remplacement de « Les titres individuels ne peuvent dépasser 3,5 % du portefeuille » par « Les titres de sociétés individuels nets ne peuvent dépasser 5,0 % des portefeuilles de la stratégie de rendement absolu »

Paragraphe C.2 Répartition tactique des actifs

- Modification des écarts autorisés par rapport à l'indice de référence :
 - Actions publiques canadiennes : +/- 2,5 % (avant : 2,0 %)
 - Actions publiques étrangères : +/- 2,5 % (avant : 4,0 %)
 - Obligations de sociétés canadiennes +/- 4,0 % (avant : 2,0 %)

Paragraphe C.3 Taux de rendement de référence

- Modifications d'ordre administratif apportées à la liste des taux de référence

Paragraphe D.3 Conformité aux normes GIPS®

- Clarification du libellé au sujet de la présentation de rapports selon les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®)

La version révisée de l'Énoncé des politiques de placement du RPENB peut être consultée à l'adresse suivante, sous « Documents constitutifs » : www.gnb.ca/rpenb.

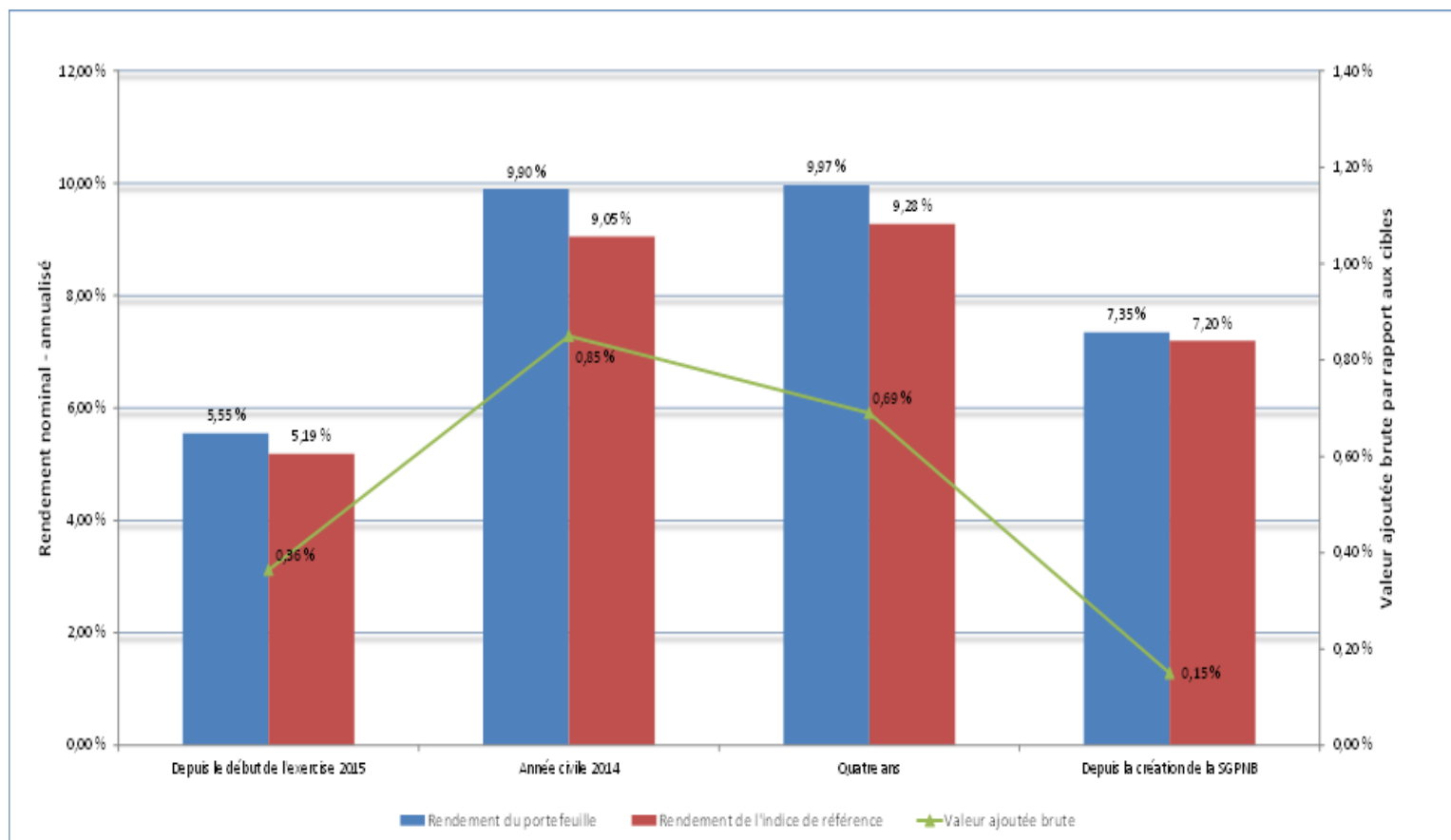
RAPPORT SEMESTRIEL DES PLACEMENTS



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Rendement des placements

C'est un plaisir d'annoncer que, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2015, le rendement de la Caisse du RPENB est de 5,55 % et tous nos portefeuilles de placement ont connu des rendements positifs. De plus, la gestion active des placements pratiquée par la SGPNB a produit un rendement de placement brut supérieur de 0,36 % aux indices de références établis par la politique de placement.



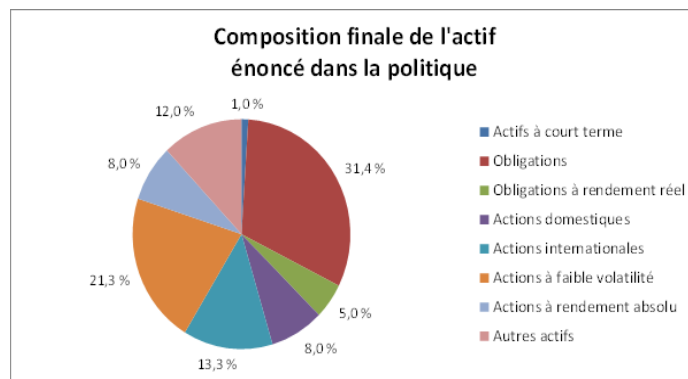
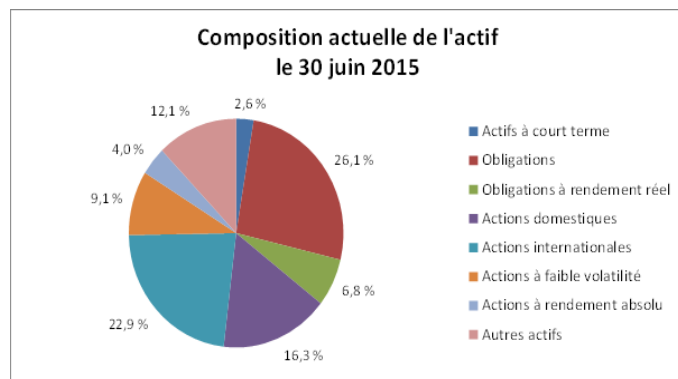
Les frais de gestion avoisinent 4,8 millions ou 0,092 % des actifs gérés.

Actifs d'investissement

Au 30 juin 2015, la juste valeur des actifs de la Caisse du RPENB était de 5,26 milliards de dollars, en hausse de 199,8 millions de la juste valeur au 31 décembre 2014. Cette augmentation est attribuable à un revenu net de placement de 277,1 millions, après déduction de tous les coûts de gestion, dont il faut déduire les versements nets de 77,3 millions aux retraités.

Dans le bulletin de nouvelles de l'hiver 2015, nous avons annoncé que la SGPNB réviserait sa stratégie de placement, à la demande du conseil des fiduciaires qui souhaitait la revoir avant d'amorcer la transition vers la composition cible de l'actif élaborée par les parties initiales dans le cadre du processus de conversion du régime. Nous avons réalisé cette étude supplémentaire et elle a été approuvée par le Conseil le 26 février 2015. Notre analyse s'est conclue par la recommandation de raffiner la composition cible de l'actif en réduisant et diversifiant davantage la proportion d'actifs consacrée aux titres à revenu fixe afin d'augmenter celle allouée aux actions à faible volatilité et aux stratégies portant sur le rendement absolu.

RAPPORT SEMESTRIEL DES PLACEMENTS (SUITE)



Cette composition remaniée des actifs devrait améliorer le rendement à long terme pour lui donner un ratio du risque corrigé semblable à celui de l'ancienne composition cible, en veillant également à ce qu'il dépasse le seuil de gestion du risque imposé par la politique de financement. La SGPNB a donc commencé la transition des actifs de l'ancienne composition selon la *LPRE* vers la composition finale du RPENB indiquée dans les graphiques ci-dessus. Nous prévoyons que cette transition soit en majeure partie chose faite à la fin de l'année civile.

Tour d'horizon des placements

Vers la fin de la période, les marchés financiers ont commencé à régresser après avoir profité de forts résultats autant dans les marchés des actions que dans les marchés de titres à revenu fixe en 2014 et au début de 2015. La croissance économique aux États-Unis a ralenti en raison de l'impact d'un dollar américain fort sur les exportations, du ralentissement de l'investissement dans l'énergie causé par la diminution du cours des produits de base et des répercussions d'une grève portuaire prolongée sur la côte Ouest. La croissance économique au Canada a aussi subi des effets négatifs, d'abord à cause d'un ralentissement dans le secteur énergétique de l'ouest, tandis que l'augmentation du commerce transfrontalier qu'aurait pu laisser prévoir un dollar canadien plus faible ne s'est pas encore produite. La croissance européenne est restée faible et celle de la Chine continue à ralentir. Au moins, les perspectives du Japon semblent plus favorables à court terme.

Les marchés financiers ont aussi souffert de l'inquiétude croissante, dans la zone euro, au sujet de la Grèce qui est techniquement en défaut de paiement, ce qui a entraîné un risque de contagion dans le système financier. Lorsque la Banque centrale européenne a annoncé, en janvier, qu'elle envisageait un programme d'assouplissement quantitatif, la réaction rapide des marchés des capitaux a eu un effet négatif sur le rendement de certaines émissions d'obligations. Entre-temps, la décision de la Banque du Canada de réduire ses taux d'intérêt de 0,25 % au début de 2015 a créé une pression à la baisse sur les prévisions des taux d'intérêt au Canada et a poussé à la hausse les prix des obligations à long terme.

Les marchés boursiers mondiaux ont atteint des sommets records pendant la première moitié de 2015 avant de reculer en raison de préoccupations concernant la durée et la gravité possibles des effets du ralentissement mentionné sur les gains futurs des sociétés.

Les marchés de titres à revenu fixe ont aussi reculé après avoir connu des records pendant la première moitié de 2015. Les rendements des obligations américaines ont toutefois augmenté quand le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine a laissé entendre qu'il augmenterait le taux de rendement des fonds fédéraux avant la fin de 2015, mais le changement prévu en septembre n'a pas eu lieu.

Nous nous attendons à ce que les marchés restent volatils jusqu'à la fin de 2015, dans l'attente de précisions sur l'orientation et les répercussions des décisions de la banque centrale sur les taux d'intérêt (et plus particulièrement du Conseil des gouverneurs de la FED sur l'amarce du cycle de resserrement des taux d'intérêt), sur la viabilité de la croissance mondiale et des gains des entreprises et sur les effets possibles d'autres événements géopolitiques négatifs.

À la fin de cette période, nous avons toujours le sentiment que le contexte de croissance ralentie devrait profiter à la croissance des gains des entreprises, bien que dans une mesure bien moindre qu'au cours des dernières années. Nous pensons aussi que les taux des actions à revenu fixe vont encore monter, en restant toutefois à des niveaux relativement faibles sur le long terme. Les banques centrales devraient pouvoir gérer cette transition selon un rythme très modéré que l'économie et les marchés financiers seront en mesure de suivre. Comme chaque fois que se produit un changement décisif, nous nous attendons à des périodes de volatilité et d'anxiété et, autant que possible, nous tenterons de tirer avantage d'un positionnement plus actif de la composition de l'actif.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ: Le bulletin RPENB automne 2015 a pour but de fournir des renseignements au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau Brunswick. S'il y a une divergence entre ces renseignements et le Texte du RPENB, ce dernier a préséance.